

Syndicat Mixte du SCoT de Lens-Liévin Hénin-Carvin

Evaluation environnementale pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Maître d’Ouvrage : Syndicat Mixte SCoT Lens-Liévin Hénin-Carvin

AMO : Groupement Algoé, Vizea, AID Observatoire, Goutal Alibert et associés

Territoire :

- 50 communes
- 368 823 habitants
- 351,45 km²

Durée de la mission : 3 ans

Éléments clés de la mission :

Phase 1 – Contribution à l’élaboration de l’état initial de l’environnement

- Milieu physique
- Patrimoine naturel et biodiversité
- Ressources et déchets
- Risques, pollutions et nuisances
- Énergie climat

Phase 2 – Évaluation Environnementale du projet de révision de SCoT

- Evaluation des incidences du SCoT
- Evaluation des incidences sur Natura 2000
- Grille d’analyse



Avec l’approbation d’un premier SCoT en 2008, le syndicat mixte du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est une structure aguerrie à l’exercice collectif de la planification territoriale. Les deux CA de Lens-Liévin et Hénin-Carvin se sont rassemblées, il y a de ça 20 ans, pour construire un dessein politique commun. Toutefois, l’évolution des dynamiques territoriales et l’émergence de nouveaux enjeux territoriaux ont poussé le syndicat mixte à initier l’élaboration d’un nouveau SCoT plus adapté au nouveau contexte.

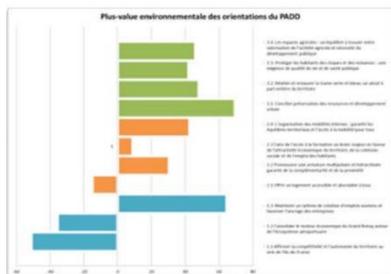
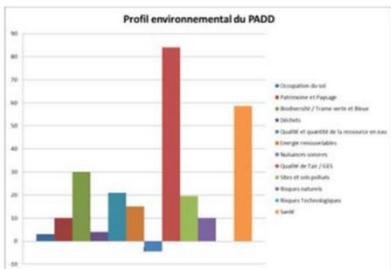
Le groupement a été missionné afin **d’accompagner la Métropole dans la révision de son SCoT**, dans une perspective à la fois stratégique et opérationnelle.

Plus précisément, la mission de Vizea est de contribuer à l’élaboration de l’état initial de l’environnement, du PAS et du DOO, puis de réaliser l’évaluation environnementale du projet de révision du SCoT. L’environnement est, au sens large, une dimension inhérente à toute démarche du SCoT et s’inscrit dans le processus de révision :

- L’état initial de l’environnement fait partie du diagnostic territorial, et donc du rapport de présentation
 - L’évaluation environnementale est une démarche qui vient alimenter l’élaboration du PAS et du DOO
- La dimension environnementale est d’autant plus forte pour le projet de SCoT que votre territoire s’est d’ores et déjà engagé dans la transition écologique et énergétique.

Le rôle de Vizea dans le groupement sera :

- Identifier et formaliser les enjeux environnementaux dans l’élaboration du document
- Faire de l’évaluation environnementale une démarche continue et proportionnée
- Mettre en évidence des incidences du schéma sur l’environnement
- Evaluer les incidences sur Natura 2000
- Construire la grille de suivi
- Contribuer à aider à la justification
- Rédiger un résumé non technique afin de faciliter la compréhension du projet
- Exposer les démarches, méthodes et limites



Les Grands Secteurs du territoire du SCOT

